

Précautions de sécurité pour les batteries

<p>Remote controls KLI, KLR</p>		<p>Alkaline</p>
<p>Solar shutters Solar window operators Solar roller blind Solar pleated blind Solar awning blind Battery back-up</p>		<p>NiMH</p>
<p>Control unit for smoke ventilation KFX</p>		<p>VRLA</p>

Précautions de sécurité pour les piles alcalines

- Ne jetez pas les batteries au feu. Si les batteries sont jetées au feu, l'accumulation de chaleur peut provoquer une explosion et/ou un incendie et des blessures. N'incinérez pas les batteries, sauf pour leur mise au rebut approuvée dans un incinérateur contrôlé
- Ne soumettez pas les batteries à des températures extrêmes
- Ne déformez pas les batteries
- N'encapsulez pas et/ou ne modifiez pas les batteries, (numéros de téléphone indiqués ci-dessous).
België: 070 245 245
Luxembourg: 800025500
France: + 33 (0)1 45 42 59 59
Schweiz: 145
- Ne court-circuitez pas les batteries
- Charger avec un chargeur non spécifié ou un chargeur spécifié qui a été modifié peut provoquer le gonflement ou la rupture des batteries.
- Ne démontez pas les batteries
- Les batteries contiennent une puissante solution alcaline incolore (électrolyte)
- N'appliquez pas d'eau, d'eau de mer ou d'autres réactifs oxydants sur les batteries, car cela peut provoquer de la rouille et une génération de chaleur.
- Si les batteries fuient, changent de couleur, changent de forme ou changent de toute autre manière, ne les utilisez pas, sinon elles pourraient provoquer une génération de chaleur, une explosion et un incendie.
- Lorsque la batterie est chaude, ne la touchez pas et ne la manipulez pas jusqu'à ce qu'elle ait refroidi
- Débranchez une batterie en tenant le connecteur lui-même et non en tirant sur son cordon
- Gardez les batteries hors de portée des enfants
- Ne laissez pas tomber les batteries, ne les frappez pas et ne les soumettez pas à une pression ou à un impact

Précautions de sécurité pour les batteries NiMH

- Ne jetez pas les batteries au feu. Si les batteries sont jetées au feu, l'accumulation de chaleur peut provoquer une explosion et/ou un incendie et des blessures. N'incinérez pas les batteries, sauf pour leur mise au rebut approuvée dans un incinérateur contrôlé
- Ne soumettez pas les batteries à des températures extrêmes
- Ne déformez pas les batteries
- N'encapsulez pas et/ou ne modifiez pas les batteries
- Ne court-circuitez pas les batteries
- Charger avec un chargeur non spécifié ou un chargeur spécifié qui a été modifié peut provoquer le gonflement ou la rupture des batteries.
- Ne démontez pas les batteries
- Les batteries contiennent une puissante solution alcaline incolore (électrolyte)
- N'appliquez pas d'eau, d'eau de mer ou d'autres réactifs oxydants sur les batteries, car cela peut provoquer de la rouille et une génération de chaleur.
- Si les batteries fuient, changent de couleur, changent de forme ou changent de toute autre manière, ne les utilisez pas, sinon elles pourraient provoquer une génération de chaleur, une explosion et un incendie.
- Lorsque la batterie est chaude, ne la touchez pas et ne la manipulez pas jusqu'à ce qu'elle ait refroidi
- Débranchez une batterie en tenant le connecteur lui-même et non en tirant sur son cordon
- Gardez les batteries hors de portée des enfants
- Ne laissez pas tomber les batteries, ne les frappez pas et ne les soumettez pas à une pression ou à un impact
- Ne soudez pas directement sur les cellules ou les batteries
- La batterie doit être recyclée ou mise au rebut correctement
- Après avoir retiré les batteries de l'équipement, stockez-les dans un endroit sec et dans la plage de températures de stockage recommandée. Cela permettra de préserver les performances et la longévité des batteries et de minimiser les risques de fuite d'électrolytes ou de corrosion (VELUX recommande une plage de températures de stockage de -20 à +30 degrés pour une durée de vie plus longue)

Précautions de sécurité pour les batteries VRLA

- Installation
- Les batteries peuvent être installées et utilisées dans n'importe quelle orientation, sauf inversée de manière permanente.
- Poignées
- Les batteries ne doivent pas être suspendues par leurs poignées (le cas échéant).
- Soupape de purge
- Chaque cellule est équipée d'une soupape de décharge à basse pression qui permet aux gaz de s'échapper, puis se re-scelle.
- Dégagement de gaz
- Les batteries au plomb-acide régulées par valve (VRLA) libèrent de l'hydrogène gazeux qui peut former des mélanges explosifs dans l'air. Ne les placez pas dans un récipient scellé.
- Recyclage
- Les batteries VRLA doivent être recyclées en fin de vie conformément aux lois et réglementations locales et nationales.

